

# Réunion 22 mars 2010

## Groupement Jeunes de la Maine

Responsable du groupement	<u>Jean-René BOIDRON</u>
Correspondant groupement	<u>Myriam GUITTON</u> Messagerie officielle Footclub (logiciel F.F.F.) dont saisie résultats (donner des droits à Jean-René, Anthony entre autres)
Trésorier	<u>Guillaume GERARD</u>

Transports Affichages hebdomadaires	<p><u>Marie-Pierre BOUCHET</u> Plannings transport et bar Tableau d'affichage d'Aigrefeuille et Remouillé + mise en ligne sur le site internet de l'A.S. Maine</p> <p>Chaque coach fait sa liste de joueurs le mercredi et l'envoie à MP (penser à modifier le format du fichier =&gt; PDF) A voir : modification du mode d'affichage internet actuel (lien avec fichier PDF)</p> <p>Sèvre et Maine pourra récupérer les fichiers sur le site de l'A.S. Maine pour l'affichage à Maisdon et St-Lumine. Il pourra être mis en place des liens du site de Sèvre et Maine au Site de l'A.S. Maine</p> <p>Pour les matchs à l'extérieur, le lieu de départ du RDV hebdo sera le même que le lieu d'entraînement.</p> <p>Covoiturage pour se rendre au lieu de RDV hebdo : à organiser par les parents</p>
Répartition des terrains	<p>Aigrefeuille    Remouillé    Maisdon    Saint-Lumine</p> <p>Entraînements et matchs à domicile : le même site, par demi saison</p>
Bar	<p>Plannings : les parents de transport sont tenus d'être présents afin d'assurer la permanence du bar. Comme pour les déplacements, chaque famille doit se faire remplacer en cas d'impossibilité. Note à bien spécifier en début de saison.</p> <p>Tarifs buvette : très peu de différences, peu d'incidences car ce sont les caisses du clubs accueillant qui sont concernées.</p>
Planning réunions GJ	<p>19 avril : administratif, à Remouillé</p> <p>26 avril : technique</p> <p>1<sup>er</sup> mai : date limite du dépôt de la convention au district</p> <p>Une réunion sera fixée en août, puis une autre chaque mois du trimestre de début de saison. A voir par la suite.</p>

<b>Licences</b>	<p><i>Le 14 avril, le district envoie les documents officiels de demande de licences</i></p> <p><i>Tarifs : U15, U17, U19</i></p> <p><i>Un tarif commun de 45 € est pressenti, avec lavage des maillots par les familles (ce qui permet d'équilibrer les tarifs des deux clubs souches)</i></p> <p><i>Date limite de renouvellement : 12 juin</i></p> <p><i>Montant amendes : chaque club poursuit ses habitudes propres</i></p> <p><i>Infos de reprise avec envoi des licences en juillet : les dirigeants envoient leurs infos au secrétaire qui fait une synthèse.</i></p>
<b>Liste des joueurs</b>	<p><i>Faire une liste commune à envoyer aux responsables.</i></p>
<b>Lavage des maillots</b>	<p><i>Par les familles des joueurs... les shorts pourraient y être intégrés.</i></p> <p><i>Il faudra prévoir une information auprès des familles.</i></p>
<b>Budget prévisionnel</b>	<p><i>Déterminer une participation de chaque club en fonction du nombre de joueurs</i></p> <p><i>Chaque club versera 1000€ (fixe, pour le début du groupement) et complètera par une somme forfaitaire de 20 € par joueur (environ 52 joueurs pour l'ASMaine et 28 joueurs pour Sèvre et Maine) soient :</i></p> <p><i>2040€ + 1560€ = 3600€</i></p> <p><i>Une analyse sera effectuée à mi saison afin d'affiner les besoins financiers du groupement.</i></p>
<b>Compte bancaire</b>	<p><i>Normalement : ouverture à l'enregistrement du groupement mais un compte temporaire pourrait être ouvert.</i></p> <p><i>Fabien se renseigne auprès de la ligue, du district.</i></p>
<b>Couleurs du groupement</b>	<p><i>Deux couleurs principales sont énoncées : le gris, le blanc, avec une touche de rouge et de jaune pour rappeler les couleurs des clubs d'origine.</i></p> <p><i>➔ Voir les maquettes</i></p>
<b>Règlement intérieur</b>	<p><i>Veiller à la parité de l'importance d'une voix en cas de vote</i></p> <p><i>JR fait une synthèse des règlements des 2 clubs.</i></p>
<b>Convention</b>	<p><i>Groupement jeunes de la Maine (noms et signatures)</i></p> <p><i>Signatures des présidents. Y ajouter : les tampons des clubs et la couleur définitive du groupement</i></p>
<b>Divers</b>	